

*L'an deux mille quatorze le Vingt Trois Juillet à 20 heures 00*, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Mme BOISAUBERT Stéphanie, Maire

***Etaient présents :***

Mrs BONNETAIN Philippe – DECOMBIS Erick – DESORMAIS Jérôme – HAOUIZEE Régis – MEYER Constant – PERROT Gilbert – RACAMIER André.

&

Mmes BOISAUBERT Stéphanie – DEVIDAL Joëlle – GIRAUD-JACQUIGNON Clémence

Absents excusés : Mmes GRANGEOT Christelle & ORERO Christine / Mrs ALPHANT Florent - MAITRE Jean-Luc, NICOU Florent et RACAMIER André (jusque 21h45)

Pouvoir : Mme GRANGEOT à Mme BOISAUBERT / Mme ORERO à Mme DEVIDAL / Mr ALPHANT à Mr DESORMAIS / Mr MAITRE à Mr PERROT / Mr NICOU à Mr BONNETAIN / Mr RACAMIER à Mr MEYER.

**Compte-rendu de séance**

Monsieur Decombis Erick est nommé secrétaire de séance.

**1 – COMMISSION URBANISME**

**- Devenir du POS (Plan d'Occupation des Sols) :**

A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015 au plus tard, les PLU communaux passeront sous la coupe de la CCTB, qui devra mettre sur pied un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Les POS seront caducs au 31 décembre 2015.

Or, à ce jour cinq communes du canton ne possèdent pas de PLU : Bellegarde-Poussieu, Chalons, Cour et Buis, Monsteroux et Pisieu.

Coût d'un PLU : environ 50 000 €. Philippe BONNETAN a eu un contact avec la DDT, lui indiquant qu'une modification du POS existant était possible et suffisante. Lors d'une réunion du Bureau de la CCTB le 17 juillet dernier, Madame CHARRIN de la DDT, a quant à elle clairement déclaré que le passage en PLU était obligatoire. Il est convenu que Stéphanie BOISAUBERT

et Philippe BONNETAIN rencontrent Madame CHARRIN au plus vite.

**2 – COMMISSION TRAVAUX**

Le chantier du boulodrome de la poste se termine,

Le WC derrière le boulodrome est en cours de réhabilitation, en attendant un WC public vers le Foyer.,

Réfection peinture des passes de toit, pose de pavés derrière le bassin.

Reste à acheter de la grille pour sécuriser le bassin,

Le portail de l'école va être rehaussé.

Il faudra débarrasser les cages de football hors d'usage, sur le parking de la SAR

Le logement de la commune n'a pas trouvé de locataire en commercial ; il est proposé de le réhabiliter en logement d'habitation : environ 65m<sup>2</sup>, pour un loyer mensuel autour de 300-350 €.

**3 – COMMISSION BATIMENT**

**- Travaux Bar Restaurant de la Poste : délibération**

Par signature du bail du 1<sup>er</sup> Octobre 2012 pour la gérance du Bar Restaurant de la Poste assurée par Mr & Mme Bégot, une mise à disposition de matériels (le piano, le bar et le congélateur) avait été accordée.

Pour la sureté et la garantie de l'exécution de cette obligation résultant de cette mise à disposition, une somme de 3 000 euros représentant une caution devait être encaissée le 1<sup>er</sup> Octobre 2013, soit après une année d'activité.

A ce jour, Mr & Mme Bégot n'ont pas réglé cette somme et sont mis en demeure de régler celle-ci au plus tôt.

Il est rappelé également au Conseil Municipal, que suite à une décision prise par l'ancienne municipalité, cette caution devait être revue à la baisse au regard des travaux restant à effectuer par la Commune.

Il convient à ce jour de valider cette décision et de ramener cette caution au montant de 1 000 euros.

*Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 15 :*

**- ACCEPTE** la proposition nommée ci-dessus en ramenant le montant initial de la caution à 1 000 euros.

*Délibération n° 50-2014.*

#### 4 – COMMISSION FETES/SPORTS/ASSOCIATIONS

##### - Kermesse du Sou des Ecoles : samedi 28 juin

Le bilan est positif et a donné entière satisfaction aux parents et enfants, Cependant quelques soucis : le matériel loué n'a pas été rendu propre (tables et chaises),

Une meilleure planification est à prévoir pour l'installation du matériel par les agents communaux. Prévoir aussi l'installation de supports solides pour le « rideau de scène ».

#### 5 – COMMISSION ENVIRONNEMENT

##### - Signature de la convention « Accompagnement de la Commune pour la mise en œuvre et le suivi de la gestion de l'ENS : délibération

La délibération est reportée au prochain conseil municipal ; ce dossier demande une étude plus approfondie de la part des élus. Ces derniers doivent se revoir et rencontrer également les membres de l'Association Les Amis de la Salette.

##### - Etude implantation éoliennes : délibération

Suite à une démarche commerciale, plusieurs maires du canton demandent que des propositions d'implantation d'éoliennes soient étudiées avec soin, en raison des retombées financières.

De ce fait, la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire demande à chaque commune de se prononcer sur l'intérêt d'une telle étude.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, par 6 voix pour – 7 absentes – 2 contre :

- **REFUSE** l'étude de l'implantation des éoliennes sur la Commune de Bellegarde-Poussieu.

*Délibération n° 51-2014*

#### 6 – COMMISSION INFORMATION

Journal communal nouvelle version : les échos sont positifs. L'impression du journal a été commandée par internet, pour un coût moins élevé qu'une impression équivalente en mairie. Dans un souci de simplification et aussi d'économies, la distribution a été effectuée par les élus.

Le site web de la Commune sera en fonction début septembre, avec sans doute une présentation « officielle » le 21 septembre, lors de la journée des

Associations.

Un livret d'accueil sera mis en place lui aussi début septembre.

#### 7 – QUESTIONS DIVERSES

##### - Motion de soutien au retrait de l'autorisation préfectorale Centre d'Enfouissement Technique d'Izeaux : délibération

Madame Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier du 13 Juin 2014 de la Commune d'Izeaux demandant le soutien de notre Commune pour le retrait de l'autorisation préfectorale dont bénéficie le Centre d'Enfouissement Technique.

La Commune d'Izeaux sollicite ce soutien des Collectivités Territoriales pour la préservation de la nappe phréatique de Bièvre, contre ce projet d'une part au titre de la salubrité publique et d'autre part au titre du principe de précaution.

*Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 15 :*

- **REITERE** son soutien à la Commune d'Izeaux contre ce projet d'une part au titre de la salubrité publique et d'autre part au titre du principe de précaution.

*Délibération n° 52-2014*

##### - Affichage électoral emplacement : délibération

Des emplacements obligatoires d'affichage sont réservés pour l'apposition des affiches électorales de chaque candidat en période d'élection.

Pour la Commune de Bellegarde-Poussieu, ces emplacements sont au nombre de deux et se situent :

- 1 devant l'école place de la mairie,
- 1 à l'angle de la rue du bourg et de la route des terreaux.

Il est proposé de revoir ces emplacements comme suit : un seul lieu situé Place du Foyer, pour plus de visibilité.

*Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 15 :*

- **ACCEPTE** de situer le nouvel emplacement obligatoire d'affichage pour l'apposition des affiches électorales de chaque candidat en période d'élection Place du Foyer,

*Délibération n° 53-2014*

- Commission Communale des Impôts Directs :

La Direction des Finances Publiques a désigné les commissaires titulaires et suppléants :

Tous ont été informés par un courrier de la Mairie.

Arrivée de Mr André Racamier à 21h45.

- Groupe Scolaire

a) Départ en retraite de Mme Claudine Labat : ses élèves lui avaient réservé une surprise, un article est paru dans le Dauphiné. Les photos sont disponibles pour un article dans le prochain journal de septembre.

b) TAP : vif succès des ateliers proposés ; le taux d'inscriptions est élevé, il a fallu rajouter des ateliers.

c) Ramassage scolaire : la ligne a été supprimée (coût de 30 000 € pour deux enfants transportés). A ce jour, une dizaine d'enfants au moins sont susceptibles d'emprunter la ligne en septembre. Le Vice Président du Conseil Général, Mr Christian Nucci, invite les parents d'élèves à faire un courrier dans lequel ils s'engagent à mettre leurs enfants au car, afin de tenter d'obtenir la remise en place de la ligne locale. Toutefois, si cette demande aboutit, ce sera temporaire, deux ans maxi, en raison de la politique du Conseil Général.

De même, il convient d'adresser un courrier au Conseil Général pour demander la construction d'un abri bus à Miançon pour les collégiens, ainsi que la matérialisation au sol de l'arrêt du car.

- Convention avec le Syndicat Intercommunal de Voirie : délibération

Une délibération du 13 Avril 1989 fixait le montant de remboursement forfaitaire pour l'utilisation de divers matériels appartenant à la Commune par le Syndicat de cylindrage.

A ce jour, il convient de réactualiser cette délibération par l'établissement d'une convention, demandée par Mr Le Trésorier, justifiant le paiement de cette indemnité versée chaque année par la Syndicat Intercommunal de Voirie, représentée par Mr Gilbert Perrot, Président, à la Commune, en compensation de l'utilisation des locaux et du matériel.

Le montant de cette indemnité s'établit ainsi :

- Participation annuelle pour les charges liées à l'utilisation des locaux et du matériel : 500 euros
- Participation annuelle pour les charges de fonctionnement : 200 euros, Soit un total de 700,00 euros par an.

Il est précisé que cette convention est mise en place pour une durée de 3 ans.

Mr Gilbert Perrot ne participe ni au débat, ni au vote.

*Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 14 :*

- **ACCEPTE** la proposition de participation annuelle s'élevant à 700,00 euros, et la signature d'une convention.

*Délibération n° 54-2014*

- Modification des horaires de l'Agence Postale : délibération

Après une enquête auprès de la clientèle de l'Agence Postale de Bellegarde-Poussieu, il apparaît qu'une ouverture l'après-midi (du lundi au vendredi 14h15/16h15 – samedi 9h30/12h00) ne donne pas satisfaction aux usagers : sur 108 interrogés, 96 se prononcent clairement pour une ouverture le matin, 8 sont contre, 4 sont sans opinion.

Il est proposé de changer les horaires d'ouverture de l'Agence Postale comme suit :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 10h00
- Le samedi matin de 9h00 à 11h30.

*Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 15 :*

- **ACCEPTE** la proposition de changement d'horaires de l'Agence Postale comme indiqué ci-dessus,

*Délibération n° 55-2014.*